

> CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF (in fine)

FRANCE ACTIVE donne les moyens d'agir aux entrepreneurs

Cycle de vie de l'entreprise



QUEL EST SON OBJECTIF ?

Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.

Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise à son terme, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés au développement important ou au changement d'échelle de l'association.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Association saine avec des comptes passés à l'équilibre, avec des fonds propres positifs et une perspective de développement sur 3 ans permettant le développement de la CAF

- > Etre en activité depuis plus d'un an.
- > Employer au moins 5 salariés.
- > Un besoin de capitaux patients pour soutenir la phase développement

LES CARACTERISTIQUES DU PRET ?

- > Phase de vie : Développement / Transformation
- > Montant : maxi 100 000 euros
- > Durée : maxi 5/7 ans
- > Différé de remboursement : in fine
- > Taux : 0

FRANCE ACTIVE AQUITAINE

Un accompagnement sur mesure pour financer les entreprises, associations locales et favoriser leur impact territorial

Un soutien complet et sur-mesure qui couvre 3 dimensions : stratégique, financière et relationnelle



Pour faire une demande :

FRANCE ACTIVE

Les entrepreneurs engagés

NOUVELLE-AQUITAINE

Téléphone : 05 56 24 56 79

Mail : accueil@franceactive-aquitaine.org

Retrouvez toutes nos solutions de financement sur www.franceactive-aquitaine.org

Partenaires



RÉGION Nouvelle-Aquitaine



BANQUE des TERRITOIRES

